

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Annick Ecuyer, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Hélène Ecuyer, Ariane Arlotti, Tobias Schnebli, Dalya Mitri Davidshofer et Delphine Wuest: «Pour une meilleure accessibilité et une signalétique appropriée pour les événements et espaces communaux».

3 avril 2023

Rapport de M. Denis Ruysschaert.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) lors de la séance plénière du Conseil municipal du 7 octobre 2020. La commission l'a étudiée sous la présidence de M^{me} Jacqueline Roiz le 17 mars 2022, et sous la présidence de M. Maxime Provini les 16 juin 2022 et 16 mars 2023. Les notes de séance ont été prises par M. Lucas Duquesnoy et M^{me} Coralie Seydoux. Le rapporteur les remercie pour la qualité de leurs notes et la célérité de leurs rendus.

Résumé

Après avoir entendu la première motionnaire, la CSDOMIC a auditionné M^{mes} Barbey-Chappuis, Kitsos, et M. Gomez. Les commissaires ont voté à l'unanimité cette motion qui paraissait être urgente, d'autant plus qu'il y a un consensus sur la question, mais que la mise en œuvre laisse à désirer.

Dans les Droits fondamentaux de la Constitution genevoise de 2012, l'article 16 «Droits des personnes handicapées» est probant: 1. L'accès des personnes handicapées aux bâtiments, installations et équipements, ainsi qu'aux prestations destinées au public, est garanti; 2. Dans leurs rapports avec l'Etat, les personnes handicapées ont le droit d'obtenir des informations et de communiquer sous une forme adaptée à leurs besoins et à leurs capacités; 3. La langue des signes est reconnue.

Pour les partis, en particulier le Parti socialiste, Ensemble à gauche, les Vert-e-s et le Centre, il est temps de concrétiser cet article bien plus que ce qui a été fait auparavant en Ville de Genève.

Les associations arrivant peu à porter le débat sur l'espace public, pour les partis présents, un débat en plénière permettra d'aller de l'avant. Une discussion positive pourra se tenir afin que la mise en œuvre s'accélère et que des crédits soient alloués.

Ce sujet d’inclusivité est pour les Vert-e-s peut-être aussi important que le plan climat car nous ne pourrions avoir une transition écologique qu’avec une cohésion sociale.

Notons que cette motion a été traitée en partie en même temps que la motion M-1663 du 8 février 2022 «Aller où je veux quand je veux, pour toutes et tous!» dont M. Miserez est rapporteur.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les événements publics et les espaces communaux ne sont que partiellement pensés en termes d’accessibilité;
- que cela concerne les personnes avec des difficultés et handicaps physiques (accessibilité du lieu en fauteuil roulant et espace suffisant pour manœuvrer, présence et accessibilité des toilettes, lieux pour s’asseoir et se poser);
- que cela concerne également les personnes avec des difficultés, des handicaps ou des fonctionnements mentaux atypiques (foule, flashes, lumières intenses, bruits importants, mise à disposition d’un espace calme ou non);
- que cela est également utile pour les parents de très jeunes enfants et pour les personnes âgées, trop souvent oubliées, mais qui bénéficieraient aussi de telles dispositions;
- que si des personnes concernées peuvent se préparer par rapport à des difficultés connues (bouchons pour le bruit ambiant, repos prévu avant de se mêler et après s’être mêlé à la foule), il est nécessaire pour cela qu’elles puissent s’informer avant de se rendre sur place;
- que lors d’événements, la signalétique sur place et l’information en amont délivrée sur ces questions d’accessibilité sont généralement lacunaires,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prévoir, dans le cadre des activités et des événements proposés par la commune ainsi que dans les espaces communaux, une politique d’accessibilité ne se limitant pas au seul accès physique;
- que des indications soient systématiquement données en amont sur les questions d’accessibilité lors de tout événement, de manière textuelle ou avec des symboles récurrents et qu’une signalétique appropriée soit prévue sur place;
- de demander la même chose aux organisations et aux événements subventionnés.

Séance du 17 mars 2022

Audition de M^{me} Annick Ecuyer, motionnaire

M^{me} Ecuyer entame sa présentation en rappelant que cette motion est née de constats effectués dans son entourage ainsi que de sa propre expérience en tant que citoyenne et parlementaire.

L'accessibilité concerne un grand nombre de situations et de publics et peut limiter grandement la participation à la vie et aux activités communales. Entre un cinquième et un septième de la population est concerné par un handicap reconnu, tandis qu'un nombre plus grand encore n'est pas reconnu comme tel mais doit faire face à des difficultés concrètes. La Ville de Genève a déjà pris un certain nombre de mesures, notamment avec la mise en place d'un site internet sur la culture accessible en 2018 mais ayant peu évolué depuis sa mise en ligne. S'il s'agit d'éléments justes et importants, il aurait été judicieux de généraliser cette offre à d'autres domaines que la culture comme le sport, les activités sociales et l'offre administrative. La Ville a également commandé un rapport sur l'accessibilité, en collaboration avec des faitières d'associations de personnes handicapées comme la Fédération genevoise d'associations de personnes handicapées et de leurs proches (FéGAPH). Ce rapport constatait un certain nombre de difficultés concrètes dans la formation et dans le traitement de l'accessibilité dans la commune. La Ville avait proposé un plan de mesures, plutôt abstrait, suite à la publication de ce rapport, sans qu'une politique publique s'ensuive. Fin 2021, la Ville a annoncé avoir travaillé sur l'outil Accès+, bien que les informations soient là encore difficilement accessibles sur ce projet.

Si des efforts sont faits, ils sont faits dans un contexte séparé du reste de la commune, ce que M^{me} Ecuyer regrette. Ainsi, on ne trouve pas directement sur les sites des institutions culturelles liées à la commune des informations sur l'accessibilité qui permettraient aux personnes concernées de s'informer en amont. M^{me} Ecuyer explique par ailleurs que des problèmes non reconnus comme les problèmes de vue, les problèmes d'écriture ou les problèmes d'audition peuvent générer des situations compliquées dans le cadre de l'activité parlementaire, pour laquelle rien n'est prévu. Ne pas disposer de services adaptés suscite une fatigue émotionnelle et physique et a pour effet de toucher toutes les personnes rencontrant des difficultés physiques et mentales, bien que ces difficultés ne soient pas reconnues.

Actuellement, quelques icônes existent sur l'accessibilité physique, mais rien n'existe pour ces handicaps invisibles, par exemple des informations sur l'accès sensoriel. Cette absence d'information génère un risque d'exclusion pour des personnes déjà marginalisées. Proposer cette information et cette signalétique dans la communication permettrait aux personnes concernées d'avoir une vision plus large de l'utilisation des lieux de la commune.

Questions des commissaires

Un commissaire rappelle qu'il existe effectivement de nombreuses façons de rendre la Ville plus inclusive. Il note que le projet Accès+ sur le site de la Ville donne de l'information sur deux cents lieux et souhaite savoir si les motionnaires ont connaissance de cette initiative.

M^{me} Ecuyer répond qu'il n'y a pas forcément d'informations concrètes sur la page web liée à ce projet. Si de la signalétique existe pour quelques Points Info de la Ville, il n'est pas possible d'imprimer les fiches d'information avec les symboles d'accessibilité; il aurait été plus judicieux de fournir les informations pointées sur des projets typiques pour les personnes usagères. Deuxièmement, il n'est pas évident de trouver le site en ligne, les mots clés n'étant pas les plus simples à trouver.

Ce commissaire souhaite également savoir quels pourraient être les partenaires intéressants pour avancer dans ce projet.

M^{me} Ecuyer répond qu'il faudrait se tourner vers des associations de personnes neuro-atypiques et des associations de personnes autistes. Il existe cependant peu d'associations directement liées aux personnes concernées lorsque l'on parle de handicap non physique. Même pour les handicaps physiques reconnus, il est difficile pour les personnes concernées d'avoir accès aux solutions existantes.

Une commissaire souhaite savoir s'il serait plus pertinent de valoriser ce qui existe déjà ou de proposer de nouvelles solutions.

M^{me} Ecuyer répond qu'il existe un manque de communication sur les offres existantes et qu'il est difficile d'avoir un retour de la part des personnes usagères pour améliorer ce qui est fait. Or, l'expérience des concerné-e-s est essentielle pour pouvoir améliorer ce qui est proposé, comme cela pourrait se faire dans le cadre d'une collaboration avec des associations et des personnes allant se trouver concrètement sur place. Trop souvent il est nécessaire de s'annoncer à l'avance afin d'avoir une personne sur place pouvant par exemple dérouler les rampes d'accès et de disposer de toute autre solution d'accessibilité.

Cette commissaire se demande ce qui pourrait alors être la première mesure concrète pour accélérer cette accessibilité en Ville.

M^{me} Ecuyer rappelle que la motion date de mars 2020, et qu'il serait déjà très important d'avoir une brochure ou un document recensant ce qui est possible en termes d'accessibilité dans les lieux de la Ville. Il faut également visibiliser pour les événements ponctuels les informations générales sur l'accessibilité.

Cette même commissaire rappelle que le groupe Ensemble à gauche a déposé une motion en urgence sur l'accessibilité et se concentrant sur les personnes en situation de handicap moteur et note qu'il est peut-être plus simple de faire passer

des objets en ciblant des publics. Cette dernière se demande s'il serait plus pertinent de faire passer des projets séparés pour différents types de handicaps.

M^{me} Ecuyer note que morceler ne permet pas d'offrir une vision générale de l'accessibilité. S'il y a peut-être besoin de séparer handicap physique et psychique, même si des besoins similaires existent entre les deux, il faut lancer des projets communs pour affiner les projets existants et limiter les risques de perte de temps et de ressources.

La présidente note que dans la première invite, les motionnaires parlent d'une politique d'accessibilité ne se limitant pas au seul aspect physique et se demande s'il ne faudrait pas plutôt parler d'une politique d'accessibilité liée aux problèmes physiques et mentaux.

M^{me} Ecuyer répond qu'elle avait inscrit dans les considérants l'accessibilité physique mais qu'il est certes possible de modifier les invites pour limiter l'effet de hiérarchisation entre les handicaps. Cependant, beaucoup de problèmes sont transversaux pour tout type de handicap, notamment le stress et la charge mentale induite par la difficulté d'accès et le manque de solutions adaptées dans certains lieux. Une information améliorée permettrait de savoir ce qui est accessible et de se rendre dans un endroit en toute confiance, sans risque de panique ou de blessure.

Séance du 16 juin 2022

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de M^{me} Isabelle Eberhard-Chavan, cheffe du Service de l'espace public (SEP), de M. Jean-Baptiste Saucy, chef du Service logistique et manifestations (LOM), ainsi que de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel

M^{me} Barbey-Chappuis entame sa présentation en rappelant en préambule que tout ce qui touche à la problématique de l'accessibilité universelle est du ressort des départements de M. Gomez, de M^{me} Perler et de M^{me} Kitsos. Cependant, en ce qui concerne le DSSP, de nombreuses manifestations sont organisées par le SEP et la conseillère administrative souscrit pleinement à l'adoption des invites de cette motion afin que les personnes en situation de handicap puissent participer à la vie de la cité sans entraves. Pour le cas du marché du Noël, il est vrai que certains endroits avaient été identifiés comme n'étant pas accessibles pour les personnes à mobilité réduite et à la suite de ces observations, le DSSP avait immédiatement entrepris les démarches nécessaires pour rendre plus accessible le site. Cet épisode a appris au département à s'assurer le plus en amont possible que toutes les manifestations organisées sur le territoire de la Ville soient inclusives et accessibles. Cette idée s'est retrouvée à la Canopée, site accessible à tout un chacun, en fauteuil ou à mobilité réduite, pour que personne ne soit entravé

dans ses déplacements. Lors de l'investiture de M^{me} Barbey-Chappuis, la conseillère administrative a été accompagnée d'un interprète en langue des signes à ses côtés, également présent lors de son discours du 1^{er} Août. Le DSSP reste attentif à cette question en étant à l'écoute des personnes concernées afin de procéder aux ajustements lorsque cela est nécessaire.

M^{me} Eberhard-Chavan rappelle que le Conseil administratif a mis en place une commission sur l'accessibilité universelle en 2019, commission ayant permis au SEP d'établir des contacts avec l'association Handicap architecture urbanisme (HAU) et la FéGAPH. Le SEP gère tant l'organisation d'événements populaires en Ville que les terrasses, pour lesquelles la question de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est désormais prise en compte. La plupart des sites sont aujourd'hui accessibles, à l'exception de la Vieille-Ville où le dénivelé ne permet pas toujours d'installer des terrasses suffisamment grandes pour pallier le niveau. Si des plaintes ont pu être reçues pour les terrasses, les gestionnaires du domaine public sensibilisent régulièrement les exploitants à la cause.

Questions des commissaires

Une commissaire souhaite savoir si la Ville dispose déjà du matériel nécessaire pour rendre les manifestations accessibles. Si cela n'est pas le cas, elle souhaite savoir à combien reviendrait l'acquisition de ce matériel.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que la Canopée dispose par exemple de rampes en bois pour que les fauteuils puissent passer et qu'il s'agit d'investissements peu coûteux servant tant aux personnes à mobilité réduite qu'à l'ensemble du public.

M. Kerguen précise qu'au sein du LOM, les ateliers généraux sont capables de créer des rampes en bois ainsi que la signalétique nécessaire.

M^{me} Barbey-Chappuis rappelle qu'il revient cependant aux organisateurs et aux organisatrices ayant remporté les appels à projet pour l'organisation d'un événement de respecter les conditions fixées par la Ville.

M^{me} Eberhard-Chavan précise que dans le cas du marché de Noël, le changement d'emplacements avait été assez soudain, ce qui avait impliqué beaucoup de compromis pour le SEP et le Service des espaces verts (SEVE), ce qui avait compliqué l'organisation et le respect des conditions d'accessibilité.

Cette commissaire se demande si, au vu de ce qui est déjà entrepris, cette motion est caduque ou si elle vaudrait la peine d'être soutenue.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'il faudrait poser cette question aux services de M^{me} Kitsos ou de M^{me} Perler pour lesquels l'accessibilité est intégrée dans leurs pratiques quotidiennes.

M^{me} Eberhard-Chavan précise que sous l’impulsion de la maire, un nouveau critère de rabais a été défini si les organisateurs et organisatrices répondent à certains critères d’accessibilité, afin d’obtenir des emplacements pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

M. Kerguen précise que M^{mes} Kitsos et Perler seraient plus compétentes pour répondre à cette question après avoir collaboré sur le programme Accès+.

Une commissaire rappelle que la portée de la motion va plus loin que les seules PMR et avait pour objectif de visibiliser les problématiques rencontrées par des personnes rencontrant d’autres problématiques au quotidien. Lors de l’audition de la motionnaire, l’importance de l’information avait été mise en avant, par exemple sur les possibilités de s’isoler, de s’asseoir, sur l’intensité du bruit, etc. Pour ce qui est des événements gérés sur le domaine public il serait intéressant de développer une signalétique en partenariat avec les associations, elle souhaite donc savoir si cette collaboration est envisageable.

Concernant le marché de Noël, le problème a été résolu suite au retour d’une personne concernée et une commissaire souhaite savoir si la Ville cherche systématiquement à avoir ces retours. Si cela est le cas, celle-ci se demande s’il serait possible de mener ces discussions en amont, avant que la manifestation n’ait lieu. Elle souhaite également savoir si des initiatives existent au niveau des salles de sport.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que les contacts sont réguliers avec les associations, notamment HAU et la FéGAPH, et que l’objectif pour le prochain marché de Noël sera de visiter le site avec des représentants des associations pour s’assurer de l’accessibilité du lieu avant l’ouverture. Sur la question de la signalétique et de l’information, M^{me} Kitsos serait la seule à pouvoir répondre à ces questions puisque c’est le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) qui pilote cette stratégie.

Cette même commissaire revient sur la concertation avec les associations en amont et se demande s’il serait possible d’inviter des représentants lors de l’élaboration du plan afin d’élaborer le concept en fonction de leurs retours.

M^{me} Eberhard-Chavan rappelle que la Ville organise 4000 événements par an, dont certains sont beaucoup plus importants que d’autres, et il serait difficile pour les collaborateurs du SEP d’assumer ce travail supplémentaire. Il est cependant possible de le faire pour les événements de plus grande envergure. Par ailleurs, visiter les sites en amont ne permet souvent pas de se rendre compte de l’aspect final du lieu une fois l’installation terminée.

M^{me} Barbey-Chappuis rappelle que les associations précédemment mentionnées sont très actives et n’hésitent pas à contacter la Ville en cas de problème. Il y a jusqu’ici peu de retours négatifs reçus par l’administration et il ne faudrait donc

pas partir du principe que des problèmes d'accessibilité sont rencontrés lors de chaque évènement.

Une commissaire souhaite savoir si pour les évènements ayant lieu dans les parcs, dont on sait qu'ils provoquent une certaine dégradation des lieux par le piétinement, le département envisage de les déplacer dans de nouveaux endroits et dans quelle mesure la question de l'accessibilité est alors prise en compte.

M^{me} Barbey-Chappuis encourage la commission à auditionner M. Gomez mais rappelle qu'il faut parvenir à trouver le bon équilibre entre une ville animée et vivante et le maintien en ordre de l'espace public. Une étude a été lancée sur l'utilisation du parc des Bastions, bien que la conseillère administrative garde la conviction que les parcs doivent rester des lieux vivants, surtout au vu des fortes chaleurs qui s'annoncent dans la période estivale.

Cette commissaire souhaite savoir si certains sites sont plus accessibles que les parcs.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que beaucoup de manifestations sont mises en œuvre par des bénévoles et qu'imposer des contraintes trop lourdes par rapport à une problématique jusqu'ici bien gérée risquerait de décourager beaucoup d'organisateurs et d'organisatrices de manifestations. La Ville est très attentive à la question des personnes en situation de handicap et est à l'écoute des associations. S'il est toujours possible de faire mieux, il serait risqué de tomber dans des excès qui risqueraient de limiter le nombre de manifestations organisées.

Un commissaire revient sur la question des terrasses et rappelle que la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse a déjà traité par le passé des motions sur l'accessibilité des établissements en Ville.

M^{me} Barbey-Chappuis rappelle que la Ville n'est compétente que pour ses propres établissements et que le SEP n'intervient que sur les terrasses.

Un commissaire note que la partie structurelle de l'espace public inclut les bâtiments et indique qu'une conseillère municipale vient d'être empêchée d'accéder à une séance au dernier étage du Palais Eynard puisque l'ascenseur n'arrive pas jusque-là. Il souhaite savoir si la Ville a un plan pour améliorer l'accessibilité des bâtiments.

M^{me} Barbey-Chappuis rappelle que la rénovation des bâtiments relève du département de M^{me} Perler et que cette dernière serait plus compétente pour répondre à cette question. Des travaux sont déjà menés sur certains bâtiments, par exemple à la direction du DSSP, pour y installer des accès inclusifs.

Une commissaire rappelle que la Fête de la musique commence dans deux semaines et souhaite savoir ce qui a été décidé au niveau de l'accessibilité.

M^{me} Eberhard-Chavan répond que le SEP délivre simplement une autorisation d'occupation du domaine public dans ce cas et que ce sont les organisateurs et les organisatrices qui sont en charge du concept.

Un commissaire souhaite savoir ce qui advient dans le cas où un organisateur ou une organisatrice ne tiendrait pas ses engagements.

M^{me} Eberhard-Chavan répond que si le SEP privilégie toujours le contact, cette situation ne s'est encore jamais produite jusqu'ici.

Discussion et votes

Le président souhaite savoir quelles suites la commission souhaite donner à cette motion, et rappelle que seule la motionnaire et la magistrate ont été auditionnées jusqu'ici.

Un commissaire propose, au vu de la teneur de cette audition, d'entendre M^{me} Kitsos et M. Gomez.

La commission passe au vote sur la proposition d'audition de M^{me} Kitsos.

Par 12 oui (3 PLR, 1 MCG, 1 UDC, 2 LC, 3 S, 1 EàG, 1 Ve) et 3 abstentions (1 S, 2 Ve), l'audition est acceptée.

La commission passe au vote sur la proposition d'audition de M. Gomez.

Par 9 oui (2 LC, 1 EàG, 1 Ve, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) contre 1 non (Ve) et 5 abstentions (4 S, 1 Ve), l'audition est acceptée.

Un commissaire propose d'auditionner M^{me} Perler.

La commission passe au vote sur la proposition d'audition de M^{me} Perler.

Par 12 oui (3 PLR, 1 MCG, 1 UDC, 3 S, 1 EàG, 3 Ve) et 1 abstention (S), l'audition est acceptée.

Séance du 16 mars 2023

Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS)

M^{me} Kitsos est auditionnée pour la motion M-1520 et en même temps pour la motion M-1663 du 8 février 2022 «Aller où je veux quand je veux, pour toutes et tous!»

M^{me} Kitsos excuse en préambule la présence de M^{me} Cauvin. Elle précise que si l'assemblée a des questions plus précises, ils pourront répondre par écrit. Elle

propose de traiter les motions M-1520 et M-1663 simultanément. Elle explique que la politique d'accessibilité universelle est conduite par la Ville de Genève depuis 2020. Sous ce terme se regroupent plusieurs prestations et services utilisés dans la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées et les champs d'actions se retrouvent dans tous les départements de la Ville de Genève. Elle relève que l'on peut alors qualifier cette politique de transversale. Elle explique qu'il existe plusieurs volets, à savoir l'information du public confronté à des limitations d'accessibilité, la sensibilisation du personnel municipal et du grand public face aux situations de handicap ou de fragilité, la mise en accessibilité des bâtiments et des espaces publics et finalement la facilitation de la participation sociale et politique. Elle relève que la Ville est encore loin du compte sur cette politique. Elle cite en exemple le Service de l'état civil (CIV) aux Eaux-Vives qui n'est pas accessible.

Elle souligne que des maisons de quartier (MdQ) et bâtiments culturels disposent d'une accessibilité complète mais que tous les lieux ne sont pas encore exemplaires. Concernant l'information, elle précise que la Ville a mandaté et collaboré avec Pro Infirmis pour auditer 180 bâtiments et parcs de la Ville de Genève afin de donner au public des informations sur l'accessibilité de ces lieux. Ces informations ont été mises sur le site internet de la Ville de Genève et sont axées sur la motricité, la vue et l'ouïe. Suite à cela, la Ville devra prévoir les aménagements afin de faire en sorte que les bâtiments qui ne sont pas accessibles le deviennent. Concernant la sensibilisation, elle indique que des formations ont été données et suivies par les collaborateurs et les collaboratrices de la Ville de Genève. Des focus ont été proposés avec des formations spécifiques pour développer un réflexe «accessibilité» au sein de l'administration. Elle cite aussi le guide «Bienvenue+» à destination des événements et des associations afin que certains réflexes soient adoptés, notamment en termes de graphique, de langage. Elle précise que ce guide permet également que les organisateurs soient informés de la manière dont les indications doivent être données, comment diffuser les éléments et comment les personnes doivent être accueillies le jour de l'évènement.

Elle ajoute qu'un appel à projets intitulé «Faire société ensemble» va prochainement être lancé au niveau du DCSS avec un montant de 80 000 francs. L'idée est de s'adresser à toutes les associations afin qu'elles travaillent avec des associations actives sur le handicap et les besoins particuliers pour développer des projets spécifiques sur les pratiques inclusives. Concernant la mise en accessibilité, elle informe qu'un guide a été créé par l'association HAU et qui est également disponible pour les différents mandataires auxquels fait appel la Ville de Genève. Elle souligne l'importance de travailler avec les expert-e-s pour connaître les bons matériaux pour que l'accès soit facilité. Elle ajoute que désormais, dans toutes les propositions proposées au Municipal, la notion de

l'accessibilité universelle a été incluse. Finalement, concernant la participation, un comité consultatif composé des principales associations compétentes dans ce domaine implémente les mesures du programme d'accessibilité universelle. Tout ce que la Ville met en place est fait avec ces associations.

M^{me} Kitsos admet qu'il reste encore beaucoup de lieux à réaménager. Elle pense qu'un travail important de sensibilisation doit également être fait. Elle précise que la politique d'accessibilité universelle a été mise en place, mais sans ligne budgétaire et sans création de nouveau poste. Aucune ligne budgétaire n'est non plus prévue pour développer des projets et les 80 000 francs vont être prélevés sur l'enveloppe de l'Unité de vie associative (UVA). Pour développer de véritables campagnes de sensibilisation et approcher les entreprises, elle souligne la nécessité de moyens supplémentaires. Elle admet que de nombreux projets peuvent déjà se faire grâce au budget existant et qu'elle continuera à en faire, mais pour aller plus loin, il faudra des budgets plus importants.

Concernant la modernisation du langage et des interfaces numériques, elle explique qu'un travail est en cours avec des formations FALC – langage accessible, facile à lire et à comprendre. Elle indique que ce langage est utilisé afin que les personnes puissent accéder à l'information et participer. Elle informe qu'un règlement municipal devra aussi être rédigé sur la politique d'accessibilité universelle et elle espère la présenter prochainement en 2023. Elle indique également qu'une approche intégrée est nécessaire, avec un travail entre tous les départements et les publics sur ces questions. Elle informe que le but est de travailler avec les associations puis, *in fine*, d'élargir aux entreprises. Elle ajoute que le DCSS a le leadership dans ce domaine mais travaille en collaboration avec le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM). Elle précise que même si le DCSS est l'interlocuteur privilégié, elle estime qu'il faudrait une vraie ligne budgétaire pour développer des projets dans tous les départements. Elle pense qu'il serait intéressant d'avoir une vraie ligne politique d'accessibilité universelle avec un règlement et un budget dédié.

Un commissaire revient sur le règlement municipal en cours d'élaboration. Il demande si le document «Stratégie piéton et d'accessibilité universelle» de décembre 2020 dans lequel des experts sont intervenus sert de feuille de route pour l'élaboration du règlement.

M^{me} Kitsos indique que ce domaine est de la compétence du DACM et lié uniquement aux questions d'urbanisme, d'aménagement et de mobilité. Elle répond que ce sera effectivement une feuille de route mais sur un seul des volets concernés par le règlement.

Un commissaire demande si les invites des motions sont déjà, même partiellement, remplies par les départements concernés.

Concernant la motion M-1520, M^{me} Kitsos répond que la Ville essaye exactement de faire cela avec la brochure «Bienvenue+». Elle estime toutefois qu'il est possible d'aller encore plus loin, donc cela reste d'actualité.

Concernant la motion M-1663, M^{me} Kitsos informe qu'un grand travail doit encore être fait. Elle précise que pour tous les nouveaux établissements, des normes sont fixées mais que les établissements existants doivent être rénovés et revus avec de nouvelles normes. Elle souligne que cela nécessiterait d'énormes investissements.

Un commissaire demande si un travail est déjà fait en ce sens.

M^{me} Kitsos lui répond par l'affirmative et prend l'exemple du CIV, qui est inscrit au plan financier d'investissement (PFI). Elle estime que la motion est tout à fait d'actualité car le travail doit être fait et elle pense qu'il est nécessaire que le Conseil municipal se détermine sur ces questions, même si le Conseil administratif est déjà engagé sur le sujet. Concernant la campagne d'information et de sensibilisation sur les gérants propriétaires d'établissements, elle indique que la Ville ne s'est pas occupée de cette question car cela concerne le privé. Elle souligne toutefois l'importance de la motion car il faut mener des campagnes plus larges et travailler avec les privés. Concernant les pictogrammes, elle relève que le travail doit encore se poursuivre et les 180 lieux sont une première étape.

Un commissaire remarque que la Ville a une volonté d'aller de l'avant vers une meilleure accessibilité, mais d'une manière générale il n'a pas l'impression qu'une réelle prise de conscience existe en Ville. Il demande ce qui peut être fait pour mieux sensibiliser de manière générale, notamment avec des campagnes plus visibles. Ensuite, il demande s'il serait possible de collaborer avec le Canton sur le sujet de l'accessibilité universelle. Finalement, il demande ce qui peut être fait pour que le secteur privé suive le mouvement.

M^{me} Kitsos estime que beaucoup de travail est déjà effectué sur cette politique, compte tenu du manque de budget. Concernant la collaboration avec le Canton, elle répond qu'il n'y a pas vraiment de collaboration spécifique.

Un commissaire demande s'il serait possible de collaborer avec le Canton sur un poste spécifique.

M^{me} Kitsos admet qu'il faut que l'accessibilité soit coordonnée mais il n'y a, pour l'heure, pas de projet commun. Elle indique qu'elle est ouverte à une collaboration. Pour les relations avec les privés, cet axe n'a pas encore été développé car le travail a été fait en priorité au sein de la Ville. Elle rappelle le manque de moyens et de ressources humaines mais avec le projet «Faire société ensemble», le secteur associatif sera touché. Elle pense qu'il faudra ensuite voir avec le département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL) et le DSSP en ce qui concerne le privé.

Un commissaire demande quel pourcentage de la population est touché par l’accessibilité universelle.

M^{me} Kitsos répond qu’elle dispose du chiffre mais qu’elle ne l’a pas avec elle. Elle propose d’envoyer la réponse exacte par courriel. Elle estime que, dans chaque projet, il est possible de prendre en compte les normes et sensibiliser les collaborateurs mais pour développer de nouveaux projets ou changer des bâtiments existants, il faut des moyens en plus.

Un commissaire remarque que la problématique est importante, tant au niveau cantonal que national. Il demande alors s’il existe une politique commune au sein de l’Union des villes suisses (UVS).

M^{me} Kitsos répond que l’idée de l’inclusion a été abordée mais qu’elle n’a pas réellement constaté de coordination autour de cette thématique. Elle propose de répondre par écrit de manière plus spécifique. Elle ajoute que Genève accueillera un colloque en 2024 et ce sera à la Ville de choisir la thématique.

Une commissaire remarque un besoin d’avoir plus de personnel spécialisé dans cette thématique et demande si des formations sont organisées sur la thématique de l’accessibilité universelle.

M^{me} Kitsos lui répond que des formations sont mises en place dans différents services.

Une commissaire aborde la signalétique dans les manifestations et l’espace public et demande si une signalétique est aussi mise en place sur les places de jeux.

M^{me} Kitsos répond qu’un certain nombre de places de jeux sont accessibles et propose d’envoyer la liste qui les répertorie. Elle ajoute que pour les nouvelles places de jeux, il y a un focus sur l’accessibilité, mais certaines anciennes places de jeux doivent être revues, également en termes de signalétique.

Une commissaire demande à quoi servira le montant de 80 000 francs.

M^{me} Kitsos précise que cela sera une expérimentation. Elle explique que l’idée est de travailler avec le tissu associatif existant afin qu’il puisse proposer un projet à la Ville, en collaboration avec des associations spécialisées sur ces questions. A terme, la Ville souhaite que des rencontres se créent et que cela se fasse automatiquement sur la plupart des projets. Elle admet qu’elle ne sait pas si des projets verront réellement le jour ni comment cela se passera. Elle imagine tout d’abord une réunion entre toutes ces personnes pour un lancement, puis éventuellement des ateliers sur des demi-journées afin de faire travailler l’administration et les associations ensemble. Elle propose de donner plus d’informations une fois que la première réunion se sera tenue. Elle indique que si le projet marche bien, il pourra être développé et expérimenté avec les entreprises.

Une commissaire revient sur l'interdépartementalité. Elle demande si la brochure «Bienvenue+» est systématiquement distribuée aux organisateurs d'évènements. Elle demande si un effort peut être fait afin d'avoir une meilleure collaboration avec le SEP.

M^{me} Kitsos répond que lorsque des évènements ne sont pas accessibles, les personnes en situation de handicap ne viennent pas. Elle admet qu'ils n'ont jamais eu de plaintes ou de réclamations mais de nombreux lieux restent inaccessibles. Elle pense qu'il est important de faire un travail systématique, en amont, pour prendre en compte l'accessibilité dans tout projet.

Un commissaire demande si l'accessibilité universelle est prise en compte automatiquement dans toutes les rénovations.

M^{me} Kitsos lui répond que normalement cela est automatiquement intégré.

Ce commissaire demande ce qu'il en est des nouveaux bâtiments.

M^{me} Kitsos lui répond que cela est automatiquement intégré dans les plans. Elle rappelle l'importance de s'entourer d'experts pour que rien n'échappe aux professionnels.

Ce même commissaire prend l'exemple de la logique appliquée à la rénovation énergétique des bâtiments et demande si une hiérarchisation des besoins a également été faite concernant l'accessibilité.

M^{me} Kitsos répond que cela n'a pas été fait. L'accessibilité a été mise dans le plan financier d'investissement mais il n'y a pas de méthodologie sur ce sujet. Elle relève qu'il faudrait développer un indicateur plus précis sur l'accessibilité. Elle admet que cela est toutefois délicat car les types de problématiques sont différents.

Ce commissaire demande s'il serait imaginable de proposer des propositions de rénovation pour bénéficier d'un budget.

M^{me} Kitsos répond que le CIV est une priorité selon elle et il est inscrit depuis plusieurs années au PFI. Elle ajoute que les lieux prioritaires sont ceux qui accueillent de larges publics et des projets de rénovation doivent être déposés. Elle pense qu'il faut cibler les priorités.

Ce commissaire termine en imaginant la possibilité de déposer une proposition générale pour l'ensemble des rénovations.

M^{me} Kitsos admet que c'est une bonne idée.

Concernant la motion M-1520 et la troisième invite, ce même commissaire demande s'il serait possible d'indiquer la notion d'accessibilité automatiquement dans les contrats avec les associations.

M^{me} Kitsos répond que cela n'est pas nécessairement spécifié. Elle indique cependant que si un règlement est fait, il sera intéressant d'y intégrer ce type d'élément.

Ce commissaire demande si la troisième invite serait faisable avec un règlement.

M^{me} Kitsos estime que oui et soutient l'invite.

Ce commissaire demande si la formulation est bonne.

M^{me} Kitsos lui répond par l'affirmative.

Une commissaire demande quels types de plaintes sont les plus récurrentes.

M^{me} Kitsos admet qu'il faudrait qu'elle demande à ses services afin d'avoir une réponse exhaustive mais à titre personnel, les plaintes qu'elle reçoit concernent notamment les pictogrammes qui ne sont pas utiles aux personnes mal ou non-voyantes ou les activités avec les enfants qui doivent être rendues plus inclusives. Elle admet toutefois avoir très peu de plaintes ou de réclamations. Elle rappelle néanmoins la nécessité de mettre aux normes le CIV car l'administration s'en plaint.

Cette commissaire demande si un poste supplémentaire serait nécessaire pour la mise en place de ces deux motions.

M^{me} Kitsos explique qu'une analyse précise n'a pas été faite mais lorsque la politique d'accessibilité universelle a été mise en place, aucun nouveau poste n'a été créé et une personne a dû être réaffectée à temps partiel à ce poste. Elle pense qu'il faudrait alors une personne déléguée qui travaille à temps plein sur cela, avec une ligne budgétaire affectée et un plan de mesures d'actions et un règlement municipal. Elle admet que des choses sont possibles sans budget supplémentaire, mais pour aller plus loin, il faudra formaliser cela. Elle pense qu'il faut profiter de chaque rénovation pour l'axer sur l'accessibilité.

Un commissaire indique qu'il lui semble, lors de motions précédentes traitant de ce sujet, que le Service Agenda 21 – Ville durable (A21) était intervenu et avait pris en charge cette problématique.

M^{me} Kitsos répond qu'elle n'a jamais vu l'A21 s'occuper de cette thématique depuis son entrée en fonction. Elle propose de se renseigner pour savoir si tel était le cas auparavant.

Ce commissaire demande si le CIV relève d'une compétence cantonale.

M^{me} Kitsos lui répond que non, il est géré par le DCSS.

Un commissaire demande quelle audition serait selon elle nécessaire.

M^{me} Kitsos pense qu’il peut être intéressant d’auditionner des associations ou HAU. Elle ajoute que le département de la culture et de la transition numérique (DCTN) est très à la pointe sur ces questions.

Discussion entre commissaires

Vote de la motion M-1663.

La motion M-1663 est acceptée à l’unanimité.

Les commissaires s’accordent de voter la motion M-1520 après audition de M. Alfonso Gomez sans auditionner M^{me} Frédérique Perler.

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l’environnement et du logement (DFEL), accompagné de M. Jean-Gabriel Brunet, chef du Service des espaces verts (SEVE)

M. Gomez précise que M. Brunet le rejoindra en cours de présentation. Il annonce que le SEVE attache une attention particulière lorsqu’il refait des chemins à la question de la possibilité, pour les personnes à mobilité réduite, de se mouvoir facilement. Il indique que cela est fait à chaque fois en coordination avec HAU, association pour une société sans obstacle. Il précise que les bancs sont de la responsabilité du Service de l’aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) mais relève que la motion soulève une problématique intéressante. Il explique que la politique d’accessibilité universelle est portée par le DCSS, qui préside une commission interdépartementale au sein de laquelle siège le DACM. Cette politique d’accessibilité universelle a comme objectif d’avoir une universalité des prestations et des services utilisables par tou-te-s, sans adaptation ni conception spéciale.

Il ajoute qu’un comité consultatif composé de diverses associations – l’Association pour le bien des aveugles et malvoyants (ABA), le Club en fauteuil roulant Genève (CFRGe), HAU, Inclusion Handicap, Insieme, etc. – a été créé. Concernant les autres invites, il indique que cela n’est pas de la compétence du DFEL et du SEVE. Il ajoute que la question de la signalétique est un enjeu et explique que le SEVE essaie de limiter le nombre de panneaux dans les parcs. Il admet qu’ils sont parfois nécessaires mais il y a une volonté de limiter la signalétique dans les parcs car elle occupe de l’espace et demande de l’entretien. Il rappelle le Règlement des espaces verts, préaux et places de jeux de la Ville de Genève (LC 21 331) qui prévoit, à son art.1, que les parcs, jardins publics, pelouses et autres espaces ainsi que les préaux et places de jeux de la Ville de Genève servent au repos, à la détente et au loisir de la population. Il relève que l’article va dans le sens de la motion afin de garder des lieux de tranquillité pour les personnes atteintes de divers troubles.

Un commissaire informe que l'assemblée a eu connaissance que seuls 80 000 francs étaient alloués pour l'accessibilité universelle, pris sur l'enveloppe du DCSS. Elle demande si une augmentation de l'enveloppe ou une ligne budgétaire dédiée à cette accessibilité universelle serait envisageable.

M. Gomez indique que l'accessibilité dans les parcs fait partie de la notion de l'accessibilité universelle et est intégrée dans la construction des nouveaux cheminements. Cela est la même chose au DACM. Il propose de regarder en quoi consiste la ligne de 80 000 francs mais précise que bien plus que cela est consacré à l'accessibilité universelle.

Cette commissaire demande s'il prévoirait la création d'une entrée dans le budget dédiée à une politique publique d'accessibilité universelle.

M. Gomez lui répond par la négative. Il propose de regarder les objectifs de la ligne budgétaire de 80 000 francs.

Une commissaire demande si l'accessibilité universelle fait partie de l'A21.

M. Gomez lui répond par la négative. Il indique que la conception de l'accessibilité universelle dans le cadre de l'A21 porte sur l'égalité des genres.

Cette commissaire relève que l'accessibilité est quelque chose de très transversal et prend l'exemple de la Task-force climat.

M. Gomez rappelle l'existence de la commission interdépartementale pilotée par le DCSS.

Cette commissaire demande si une restructuration est prévue au-delà de ce qui a été énoncé plus tôt.

M. Gomez lui répond par la négative.

Un commissaire remarque que les personnes en situation de handicap ont une peur liée aux problèmes d'accessibilité. Il demande s'il a une idée de la proportion de la population qui a des problèmes d'accessibilité à Genève.

M. Gomez ne sait pas. Il souligne que peu importe la proportion, la volonté de permettre l'accessibilité est présente. Il ajoute qu'il a l'impression que sur l'ensemble des travaux faits par la Ville de Genève, la question de l'accessibilité a son importance.

Ce commissaire demande si ce n'est pas une question de manque de poste spécifique. Il estime que si l'accueil était mieux organisé, cela pourrait mieux se passer.

M. Gomez prend l'exemple des salles communales et admet que l'accessibilité est souvent problématique et que des aménagements doivent être faits. Concernant la création d'un poste spécifique pour chaque travail, il estime que

cela n'est pas nécessaire. Il relève que la préoccupation doit être présente lors de chaque nouvelle construction et rénovation et il ne devrait pas y avoir besoin d'un poste pour cela. Il estime que le problème dans les parcs se trouve surtout lors de la rénovation des cheminements afin de s'assurer que l'accès soit toujours possible aux personnes à mobilité réduite et non pas sur un manque de signalétique.

Ce commissaire demande comment s'organise le comité consultatif.

M. Gomez propose de demander cela au comité car son département n'en est pas membre.

Discussion et vote

Un commissaire du Parti socialiste rappelle qu'il y a une nouvelle Constitution depuis 2012, révolutionnaire sur certains aspects. Il cite notamment l'art. 16 de la Constitution. Il estime qu'il est temps de commencer à le concrétiser bien plus que ce qui a été fait auparavant en Ville de Genève. Il rappelle que ce droit est consacré depuis 2012.

Le commissaire d'Ensemble à gauche indique qu'il votera pour la motion car il estime que la volonté et l'envie sont présentes et il faut désormais concrétiser cela. Il pense qu'un débat en plénière permettra d'aller de l'avant en ce sens.

Une commissaire du Centre indique que son parti votera pour cette motion et espère qu'un rapport pourra être fait sans débat en plénière car il lui paraît important d'accorder une accessibilité partout aux personnes en situation de handicap.

Un commissaire des Vert-e-s remarque que les associations arrivent peu à porter le débat sur l'espace public et il estime que le Conseil municipal est là pour le mettre en avant. Il espère qu'une discussion positive pourra se tenir et que des crédits seront alloués. Il pense que c'est un sujet aussi important que le plan climat car nous ne pourrions avoir une transition écologique qu'avec une cohésion sociale. Les Vert-e-s voteront alors pour la motion.

Le président met au vote la motion M-1520.

La motion M-1520 est acceptée à l'unanimité.